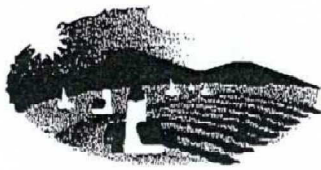


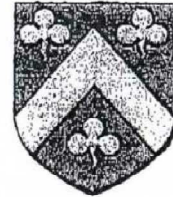


DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS DE SAINTE ODILE

REPUBLIQUE FRANCAIS



COMMUNE DE
MEISTRATZHEIM

SERVICE DE LA DIRECTION GENERALE
REF. : BF/AW/MY n° 16

Dossier suivi par Nans MOLLARET
Directeur Général des Services
☎ 03.88.95.53.52

Monsieur Michel THENAULT
Préfet de la Région Alsace, Préfet du Bas-Rhin
Sous-Couvert de Monsieur le Sous-Préfet
de l'Arrondissement de Sélestat-Erstein
PREFECTURE DU BAS-RHIN
2, Place de la République
67000 STRASBOURG

Obernai, le 19 décembre 2003

**OBJET : Situation des décharges (sauvages) non autorisées sur le ban communal
de la Commune de MEISTRATZHEIM**

Monsieur le Préfet,

Par la présente, nous nous permettons de vous interpeller quant à la situation extrêmement préoccupante que connaît la Commune de MEISTRATZHEIM eu égard au fait que quatre décharges sauvages se sont créées en toute illégalité à proximité immédiate de la commune, par des sociétés successives appartenant aux époux FRINDEL habitant toujours MEISTRATZHEIM et qui ne semblent nullement préoccupés par cette situation dont ils sont responsables.

Si nous nous permettons, Monsieur André WEBER, Maire de MEISTRATZHEIM depuis mars 2001 et moi-même de vous interpeller, c'est que nous avons le sentiment, malgré toutes les réunions auxquelles nous avons assisté, malgré tous les arrêtés préfectoraux qui ont été pris, malgré toutes les bonnes volontés qui se sont affirmées... de « tourner en rond » sans entrevoir le début d'une solution opérationnelle à ce problème, le coût estimatif pour la résorption de ces décharges étant de l'ordre de un à deux millions d'euros selon les devis des entreprises contactées, spécialisées dans ce domaine.

La nouvelle municipalité de MEISTRATZHEIM s'est retrouvée, après les élections de mars 2001, dans cette situation extrêmement fragile non seulement du fait de l'existence

même de ces quatre décharges sauvages, mais encore sans plan d'occupation des sols et un certain retard dans l'appréciation des besoins de la population pour un certain nombre de services.

Au-delà de nos missions respectives et dans un esprit d'équité pour le territoire, Monsieur Patrick PINCET, Sous-Préfet de l'Arrondissement, avait particulièrement pris à cœur ce dossier, mais après plus de deux années de dur labeur, nous partageons, au moment de son départ, l'impression de n'entrevoir aucune perspective positive pour ce dossier.

J'ai rencontré après son installation, Monsieur Jacques WITKOWSKI, nouveau Sous-Préfet de l'Arrondissement, à qui j'ai pu faire part de ma préoccupation concernant le problème des décharges de MEISTRATZHEIM. Monsieur le Sous-Préfet a rendez-vous prochainement avec Monsieur André WEBER, Maire de cette commune. Une réunion est prévue pour le 29 janvier prochain afin de « prendre à bras le corps » ce dossier ensemble pour étayer les meilleures perspectives possibles.

Néanmoins, quelques faits sont à rappeler :

- *l'ADEME, dans son courrier du 8 janvier 2003, nous a informé du fait que l'élimination de ces décharges sauvages n'entraîne pas dans ses propres critères d'attribution d'aides,*
- *la DRIRE (courrier du 22 septembre 2003) a signifié à Monsieur le Maire, qu'après analyse, les décharges de MEISTRATZHEIM ne présentent pas les caractéristiques requises pour être inscrites au dispositif de « sites et sols pollués orphelins ».*

Les propriétaires qui ont exploité les sites en question ont bien entendu « arrangé » leur insolvabilité... Bref, nous sommes totalement désabusés malgré que l'Association Nature Ried et Alsace Nature, dans un esprit d'intérêt général, nous ont traduit leur préoccupation et leur engagement à œuvrer avec nous pour une solution définitive à ce problème.

Notre préoccupation commune ne s'arrête pas à la proximité des premières habitations, mais encore de l'état du sol et du sous-sol, sachant que la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile, dont MEISTRATZHEIM est membre, travaille activement à la recherche de nouvelles sources de captage en plaine dans le triangle situé entre MEISTRATZHEIM, KRAUTERGERESHEIM et SCHAEFFERSHEIM, afin de garantir à moyen et long termes les ressources nécessaires en eau potable pour le secteur géographique. Si aujourd'hui, certains indicateurs sont plutôt favorables à des forages dans ce secteur, quelle garantie avons-nous à l'horizon cinq, dix ans qu'une pollution éventuelle due à ces décharges n'entraîne pas des infiltrations d'éléments pouvant remettre en cause à moyen terme le site définitif de forage préconisé, voire encore le risque intense de pollution de la nappe phréatique.

Monsieur le Préfet, notre intervention auprès de vous n'est que l'expression d'un sentiment réel d'impuissance face à ce dossier, connaissant vos qualités personnelles et votre intérêt tout particulier pour la préservation de l'environnement. En rien, nous ne formulons quelque reproche que ce soit à tel ou tel organisme, notre seule volonté est d'aboutir en 2004 à une perspective concrète pour résorber ces décharges sauvages dont la commune n'est propriétaire d'aucun des quatre terrains.

En effet, les propriétaires sont :

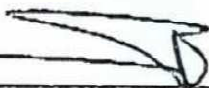
- décharge n° 1, au lieu dit Meyerei – SCI MRA (époux FRINDEL) se situant à moins de 15 mètres du Dachsbach,
- décharge n° 2, route d'Erstein, propriété de la SCI MRA (époux FRINDEL) se situant à moins de 5 mètres de l'Ehn,
- décharge n° 3, Niederrott, propriété des Hôpitaux Universitaires de Strasbourg,
- décharge n° 4, lieu dit Meyerei – SCI MRA (époux FRINDEL).

Dès le 15 mars 1994 et jusqu'au 17 mars 2000, pas moins de neuf arrêtés préfectoraux ont été pris sur ce dossier... fin décembre 2003, il n'y a pas le début d'un commencement d'efficience suite à ces arrêtés et aux condamnations successives des sociétés ayant appartenu aux époux FRINDEL.

Nous vous remercions, Monsieur le Préfet, de l'attention que vous porterez à ce dossier éminemment complexe, sachant dès à présent la détermination de Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement. Je puis vous assurer de la détermination des Maires de la Communauté de Communes du Pays de Sainte-Odile que je préside, à coopérer avec les services de l'Etat et les services des collectivités territoriales (Conseil Général du Bas-Rhin Conseil, Régional d'Alsace) pour aboutir aux meilleures perspectives possibles.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Préfet, à l'expression de notre haute considération.

Bernard FISCHER



Maire d'Obernai
Président de la Communauté de Communes
du Pays de Sainte Odile

André WEBER



Maire de Meistratzheim